

Quelqu'un a prétendu que les conserveries jouaient un rôle dans l'embauchage des inspecteurs. C'est inexact. Les inspecteurs fédéraux sont embauchés par le gouvernement fédéral, et ils relèvent donc de ce dernier.

Il est également faux de prétendre que le projet de loi vise uniquement à faciliter la mise en œuvre du programme de recouvrement des coûts d'inspection. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) dispose des pouvoirs voulus pour cela depuis toujours, et ce projet de loi ne changera rien à la situation dans ce domaine.

Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion d'apporter cette mise au point. Je me ferai un plaisir de répondre aux questions que voudront bien m'adresser des députés de l'opposition sur les points que je viens de soulever.

Le président suppléant (M. Charest): Y a-t-il des questions ou des commentaires?

M. Althouse: Monsieur le Président, le député a fait remarquer à juste titre que nous avons au Canada un service d'inspection dont le sérieux est reconnu dans le monde entier. Nous affirmons facilement que nous avons le meilleur système, mais dans certains cas nous devons nous contenter du deuxième rang derrière les États-Unis. Les États-Unis ne reconnaissent pas toujours que nos normes sont aussi bonnes que les leurs. Ils font venir leurs propres inspecteurs au Canada, et il est arrivé que ces derniers trouvent insatisfaisantes certaines conserveries dont nous avons jugé les normes adéquates pour l'exportation des viandes. Dans certains cas, les États-Unis ont trouvé les normes inadéquates, et nos conserveries ont été obligées de les modifier afin de pouvoir continuer à vendre leurs produits aux Américains. En supposant que nos normes soient les plus exigeantes du monde, il faut bien reconnaître toutefois qu'elles ne sont pas toujours considérées comme telles par certains de nos principaux clients.

Le député a souligné que le système était déjà en place et qu'on ne se proposait pas de le modifier par ce projet de loi. Je lui repose donc ma question de tout à l'heure: si on ne propose aucun changement dans ce projet de loi, et puisque la législation est en vigueur depuis 70 ou 80 ans et qu'elle n'a plus de secret pour les personnes concernées, pourquoi le gouvernement présente-t-il cette mesure?

M. Fraleigh: Pour la gouverne du député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse), monsieur le Président, je tiens à dire que je n'ai jamais prétendu qu'il n'y avait pas de changement dans le projet de loi. Ce dernier modifie bien sûr certaines choses, mais il s'agit surtout de simplifier la législation actuelle et de tenir compte des dispositions de la Charte des droits et des libertés. Le député a également fait remarquer que les Américains n'acceptaient pas nécessairement notre système d'inspection et envoyaient leurs propres inspecteurs au Canada. Il a tout à fait raison sur ce point. Cependant, nous envoyons nous aussi nos inspecteurs visiter les conserveries de viande aux États-Unis. Il existe un accord réciproque qui permet aux conserveries de faire franchir la frontière à leurs produits, dans n'importe quel sens, avec le moins de complications possibles.

M. Boudria: Monsieur le Président, quand le député de Lambton-Middlesex (M. Fraleigh) a pris la parole, il a dit qu'il voudrait faire une mise au point pour corriger les déclarations de députés qui avaient contesté la qualité de notre système d'inspection de la viande. Autant que je me souviens, le

secrétaire parlementaire a commencé par dire que le Canada avait le meilleur système d'inspection au monde. Pour ma part, j'ai dit exactement la même chose, et, sauf erreur, le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) a lui aussi commencé son intervention à peu près de la même manière. Je me demande donc si le député faisait allusion à des déclarations qui ont été faites à la Chambre ou ailleurs.

● (1250)

M. Fraleigh: Monsieur le Président, je reconnais effectivement que le député avait commencé par dire que notre système était l'un des meilleurs du monde, mais il s'est mis aussitôt après à critiquer certains articles de la loi.

M. Boudria: Quel rapport?

M. Fraleigh: Le rapport est évident.

M. Boudria: Monsieur le Président, je tiens simplement à souligner que le fait de reconnaître la qualité de notre système ne signifie nullement que j'approuve tout ce que fait le gouvernement. Ce dernier semble penser qu'il est l'image même de la vertu et que quiconque met seulement en doute le bien-fondé de ses mesures législatives est obligatoirement dans l'erreur. C'est une manifestation, monsieur le Président, de l'attitude très arrogante qu'ont de plus en plus les députés du parti actuellement au pouvoir. Ils ont le culot de prétendre, après seulement quelques mois au pouvoir, que nous ne devrions même pas contester le bien-fondé de certains articles de ce projet de loi, sous peine de passer pour des adversaires du secteur agricole. Le député de Lambton-Middlesex (M. Fraleigh), qui connaît beaucoup mieux les questions agricoles que la plupart des députés à la Chambre, devrait s'abstenir de tenir des propos aussi ridicules.

M. Fraleigh: Monsieur le Président, j'espère que ce projet de loi sera renvoyé au comité et que le député viendra régulièrement aux séances du comité pour en discuter. Les seules fois où je l'ai vu à des réunions du comité de l'agriculture, il s'efforçait de donner au débat un caractère partisan au lieu de faire des propositions constructives. J'espère le voir participer au débat au comité.

M. Boudria: Venez vous aussi.

M. Fraleigh: Je serai là.

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, un certain nombre de questions tout à fait judicieuses ont été posées sur certains articles du projet de loi, et je vais m'efforcer d'y répondre, je l'espère, de façon satisfaisante pour les députés de l'opposition. S'il me reste un peu de temps, j'ajouterai quelques commentaires d'ordre général sur ce projet de loi.

Tout d'abord, le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) a posé deux bonnes questions. L'une d'elles portait sur l'article 20 b) du projet de loi, qui prévoit la séparation de l'agrément des établissements des permis de leurs exploitants. Notre problème, c'est qu'à l'heure actuelle, si la poursuite des activités d'un établissement est remise en question à la suite de circonstances quelconques, le gouvernement n'a pas le choix: il doit supprimer l'agrément et l'établissement ferme. Ce que propose ce projet de loi, c'est qu'il y ait un agrément pour l'établissement et un permis pour l'exploitant, tout à fait comme pour une automobile. Le véhicule reçoit une autorisation de circuler et le conducteur reçoit une permis de conduire.